

**ALERTE**

## Liste des associations membres du collectif ALERTE national

- Amicale du Nid
- Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels (ACEPP)
- Association des Paralysés de France (APF)
- Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA)
- Association Service Social Familial Migrants (ASSFAM)
- Cimade
- Citoyens et Justice
- Comité Chrétien de Solidarité avec les Chômeurs et précaires (CCSC)
- Coorace
- Croix Rouge française
- Droits d'Urgence
- Emmaüs France
- Familles Rurales Fédération Nationale
- Fédération des acteurs de la solidarité
- Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)
- Fédération Entraide Protestante
- Fédération Française des Banques Alimentaires
- Fédération Habitat et Humanisme
- Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et Gens du voyage (FNASAT-Gens du voyage)
- Fédération SOLIHA
- Fédération Vacances et Familles
- Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés
- Fondation Armée du Salut
- Fonds Social Juif Unifié (FSJU)
- France Terre d'Asile
- Les petits frères des Pauvres
- Ligue des droits de l'Homme
- Médecins du Monde
- Mouvement ATD Quart Monde
- Secours Catholique
- Société de Saint-Vincent-de-Paul
- Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC)
- Union nationale ADMR
- Union nationale des associations familiales (UNAF)
- Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)
- Union nationale pour l'habitat des jeunes (UNHAJ)
- Union professionnelle du logement accompagné (UNAFLO)
- Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (UNIOPSS)

### Pauvreté : quelques indicateurs

#### ⇒ Nombre de pauvres

**8,6 millions de pauvres\*** en 2013, soit **14 % de la population**. \* Personnes dont les revenus sont inférieurs à 60 % du revenu médian de la population (définition européenne de la pauvreté monétaire).  
(Source : Insee Première : « Les niveaux de vie en 2013 » - Septembre 2015).

#### ⇒ Allocataires du RSA socle

Au 01/01/2017, 535 € moins le forfait logement de 64 € de revenus mensuels pour une personne seule **1,9 million de personnes** percevaient le RSA socle fin décembre 2015,  
(Source : Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale - mai 2016).

#### ⇒ Allocataires de minima sociaux

**4 millions d'allocataires de minima sociaux** pour l'année 2014 contre 3,3 millions en 2000 soit une **hausse de 24 %**  
(Source : Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale - mai 2016).

#### ⇒ Insécurité alimentaire

**3,9 millions de personnes** soit environ 6% de la population, utilisent les services de l'aide alimentaire  
(Source : Centre d'observation de la société - Février 2016).

#### ⇒ Renoncement à des soins pour des raisons financières

**15 % de la population** en 2008  
(Source : Institut de recherche et documentation en économie de la santé - Nov. 2011).

#### ⇒ Les chiffres du mal logement :

**143 000 personnes** sans domicile  
(Source : Rapport 2017 de la Fondation Abbé Pierre- l'État du mal-logement en France).

**4 millions de personnes** mal logées  
(Source : Rapport 2017 de la Fondation Abbé Pierre- l'État du mal-logement en France).

#### ⇒ Les chiffres du chômage :

**3,7 millions de chômeurs** en catégorie A  
(Source : DARES - Février 2017).

**5,7 millions de chômeurs** toutes catégories confondus  
(Source : DARES - Février 2017).

### Coordination et animation du collectif ALERTE national

Uniopss - 15 Rue Albert - CS 21306 - 75214 Paris cedex 13

Bruno Grouès : 01 53 36 35 09 - 06 73 05 47 83 - [bgroues@uniopss.asso.fr](mailto:bgroues@uniopss.asso.fr) - [www.uniopss.asso.fr](http://www.uniopss.asso.fr)

**ALERTE**

**38 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion membres de la Commission lutte contre la pauvreté de l'Uniopss et des collectifs inter-associatifs locaux présents dans 14 régions (Uriopss)**

## Pour une société bienveillante, fraternelle et solidaire

### Un plan interministériel de lutte contre la pauvreté traduit dans une loi de programmation financière sur 5 ans

**L**e plan de lutte contre la pauvreté lancé en janvier 2013, s'il a joué un rôle d'amortisseur de la crise économique, n'a pas réussi à faire reculer durablement la pauvreté. Le taux de pauvreté demeure autour de 14 % de la population. Le plan ne s'est pas réellement attaqué aux causes de la pauvreté, une pauvreté qui prend des visages très divers selon les âges de la vie et selon la situation des personnes. Elle appelle donc des réponses très diversifiées. Les propositions d'ALERTE s'articulent autour de trois mots : notre société doit être fraternelle, bienveillante et solidaire. Elle sera fraternelle si elle combat les inégalités de destin, si elle reconnaît à chacun une place dans la société et la possibilité de prendre sa part dans la construction du bien commun. Elle sera bienveillante si elle refuse des amalgames et construit les conditions d'un dialogue et non d'un affrontement. Elle le sera si elle reconnaît l'aspect positif d'une société multiculturelle et si elle reconnaît les difficultés et les efforts à faire part et d'autre. Elle sera solidaire si elle cherche à réduire les inégalités.

#### Les principes d'action :

- ⇒ Orienter les politiques publiques vers une amélioration de l'accès aux droits pour tous, et non la mise en œuvre de discriminations positives.
- ⇒ Mettre en œuvre un accompagnement effectif avec un référent de parcours pour favoriser un accompagnement global et personnalisé permettant une meilleure insertion.
- ⇒ Assurer une réelle participation de l'ensemble des parties prenantes, en particulier des personnes accompagnées, levier efficace pour une transformation sociale.
- ⇒ Développer les expérimentations, en particulier avec l'arrivée du numérique dans l'action sociale qui donne des moyens nouveaux.

**Il est donc indispensable de poursuivre le travail entamé entre les pouvoirs publics et les associations en charge de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion pour une loi de programmation pluriannuelle et une gestion interministérielle et sanctuarisée des moyens.**

## 1. Les âges de la vie

### L'âge de la petite enfance

Au travers d'une loi cadre pour la petite enfance, garantir la protection et l'éducation de tous les enfants, et notamment ceux issus des familles les plus vulnérables, et ce depuis leur plus jeune âge. Pour cela, il est nécessaire de passer un cap dans le développement de l'accueil du jeune enfant en levant les incohérences et les obstacles inhérents au système actuel.

Consolider la Protection Maternelle et Infantile en assurant une relation de proximité avec les familles, un maillage serré du territoire, un accueil inconditionnel et gratuit et une polyvalence des professionnels.

### L'âge de la jeunesse

En âge scolaire, une priorité : la lutte contre le décrochage scolaire, prévention d'une inégalité, pour donner des chances égales à tous les enfants.

A l'âge de la prise d'autonomie, permettre l'accès à une information adaptée, et à leurs droits, trop souvent ignorés. Les aider à construire des relations sociales « insérantes ».

A l'entrée dans le monde du travail, conforter les dispositifs spécifiques, garantie Jeunes, Epide, E2C, écoles de production, et accorder une attention particulière aux jeunes les plus vulnérables. En particulier les sortants de la Protection de l'enfance et les mineurs non accompagnés.

Conforter l'entreprise dans son rôle d'insertion, en accueillant des jeunes sortant de formation.

### L'âge de la recherche d'un emploi ou de la perte d'emploi. L'articulation de la vie professionnelle et de la vie personnelle

S'appuyer sur le compte personnel d'activité pour créer un droit à l'éducation-formation tout au long de la vie, assortie de ressources dès 18 ans, garantissant à chacun un capital d'heures voire d'année de formation. Former chaque année 750 000 demandeurs d'emploi dans une stratégie pluriannuelle, associant les partenaires sociaux par réorientation des crédits de la formation professionnelle et ciblant la mise à l'emploi.

Doubler le nombre de postes dans l'insertion par l'activité économique, se donner l'objectif de 500 000 personnes en contrats aidés chaque année. Créer de nouvelles places dans les ESAT et les entreprises adaptées. Mettre en œuvre les politiques d'accompagnement lancées par la loi de 2005 et précisées par la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016. Revaloriser l'indemnité versée aux travailleurs des ESAT.

Créer des partenariats structurés entre service public de l'emploi et associations d'actions sociales d'hébergement et de solidarité, pour permettre un accueil rapide et adapté et mettre en place un accompagnement global.

Développer l'économie sociale et solidaire par une stratégie pluriannuelle de développement et créer un « crédit d'impôt innovation sociale » pour l'ESS.

Développer une politique d'emploi renforcée en particulier pour les chômeurs de longue durée et les jeunes de moins de 25 ans. Développer les expérimentations territoriales favorisant l'accès direct à l'emploi des chômeurs de longue durée.

Lever les freins préalables à l'accès à la formation (soins, garde des enfants, logement, mobilité).

### L'âge de la construction d'une famille

Poursuivre la revalorisation de l'allocation de soutien familial et du complément familial pour réduire le taux de pauvreté des enfants et des familles monoparentales.

Développer les programmes de soutien à la parentalité.

Poursuivre les plans de réussite éducative. Assurer une meilleure connaissance de la précarité et des réalités vécues par les familles de la part des enseignants.

Mettre en œuvre les schémas départementaux des services aux familles, en particulier dans l'objectif d'un accompagnement global des familles et d'une coordination effective des différents dispositifs. Rechercher la mise en œuvre de « référents de parcours ».

Rendre effectif l'égal accès de tous aux vacances, temps de retrouvailles familiales. Mobiliser les collectivités et les associations, les hébergeurs et les acteurs économiques pour la mise en œuvre de ce droit. Impliquer le financement de la sécurité sociale pour l'exercice de ce droit pour les personnes âgées comme outil de prévention. Améliorer la lisibilité des aides au départ en vacances comme outil d'inclusion sociale.

Élaborer les projets territoriaux de santé mentale sur la base d'un diagnostic territorial partagé établi avec le concours de toutes les parties prenantes.

### Le temps de l'avancée en âge

Permettre à chacun quel que soit l'âge de sa vie de vivre ou de continuer à vivre ses projets sans exclusion ni discrimination. La lutte contre l'isolement est un axe majeur. La mobilisation nationale contre l'isolement social des personnes âgées (Monalisa) doit être soutenue et déployée partout sur le territoire métropolitain.

Agir sur la politique du logement pour éviter la rupture des liens sociaux. Mettre fin aux logiques discriminantes de barrières d'âge créées par certaines prestations sociales, tenir compte de manière plus importante du degré de dépendance. Mettre en œuvre un droit universel à compensation quel que soit l'âge. La reconnaissance du rôle des proches et leur apporter un soutien est essentiel pour permettre un réel droit au répit.

## 2. Vaincre les situations de difficultés

### Les difficultés d'accès à la santé

La protection sociale, et tout particulièrement la sécurité sociale, permet de protéger les Français contre les accidents de la vie. Elle joue un rôle majeur, surtout en temps de crise. **ALERTE tient ici à redire avec force son attachement à la défense du modèle de sécurité sociale actuelle qu'il faut conforter. ALERTE serait opposé à tout projet de distinction entre les risques et de privatisation partielle de la sécurité sociale.**

Lever les freins à l'obtention d'une couverture maladie de base et complémentaire. Par exemple, l'accès à la protection universelle maladie (PUMA), à l'aide médicale État (AME), pour la couverture médicale de base, ou l'accès à la CMU-C et à l'aide à la complémentaire santé (ACS). Élever le seuil de la CMU-C au niveau du seuil de pauvreté, fusionner l'AME dans la PUMA. Lutter contre les refus de soins, développer les permanences d'accès aux soins de santé, combattre les carences spécifiques de l'entrée dans le système de santé mentale et mettre en œuvre le tiers payant généralisé.

### La difficulté d'accès à des moyens convenables d'existence

Les dispositifs existants doivent faire l'objet d'une réforme en profondeur en deux étapes : tout d'abord, poursuivre la simplification des démarches administratives, appliquer le principe « dites-le nous une fois ». Maintenir des lieux physiques d'accès au droit avec des personnes aptes à accompagner les demandeurs.

Renforcer la prévisibilité des minima sociaux en mettant en œuvre « les droits figés » pour trois mois. Développer l'expérimentation de coffre-fort numérique.

Dans un deuxième temps, **mettre en œuvre un revenu minimum garanti, sous condition de ressources et non un revenu universel** pour vivre décemment, sans contrepartie. Ce revenu minimum sera accessible aux jeunes dès 18 ans, et d'accès automatique en fonction des revenus. Ce revenu sera associé à un accompagnement renforcé et une mobilisation générale pour un emploi décent pour tous. ALERTE propose une prise en compte spécifique pour les situations de handicap et les personnes âgées de plus de 65 ans.

Nous voulons rappeler que la mise en place du triptyque vertueux « revenu minimum garanti - accompagnement effectif - politique d'emploi renforcée » pour les personnes les plus en difficulté nous semble un préalable indispensable. Il est faisable et réalisable à moyen terme et ne doit pas être repoussé au prétexte d'avoir répondu d'abord aux questions posées par un éventuel revenu universel.

Pour préserver ces ressources, développer les Points Conseil budget pour lutter contre le surendettement.

### La difficulté d'accès à un logement

**ALERTE propose de :**

- prévenir les situations de ruptures, d'éviter l'exclusion et aider au maintien dans le logement ;
- garantir à chacun un « chez-soi » digne et respectueux du choix des personnes ;
- créer une offre de logements dignes et répondre à l'ensemble des besoins, prioritairement à ceux des personnes les plus modestes ;
- mettre en place une véritable garantie universelle des loyers.

### La situation des migrants

Afin de favoriser l'intégration, l'apprentissage de la langue française est indispensable pour la connaissance de ses droits et la compréhension des codes sociaux.

Le droit à un travail doit être reconnu aux personnes ayant un droit de séjour dans notre pays, afin de favoriser l'intégration. Ne pas restreindre l'accueil des étudiants étrangers. Maintenir le droit au regroupement familial.

Une réponse européenne à la question de l'immigration doit être recherchée. L'accueil inconditionnel des personnes présentes sur notre territoire doit être confirmée.

### Les situations d'inégalités territoriales

Élaborer un plan « banlieues en difficulté » qui, à côté des mesures de rénovation urbaine, contiendrait des mesures d'amélioration sur le plan social, humain et d'accompagnement social des populations. Mettre en place une péréquation beaucoup plus importante entre territoires riches et territoires pauvres afin de lutter contre les inégalités de destin venant du lieu de naissance.

Faciliter l'éclosion de nouvelles formes de communautés d'action territoriales telles que les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), dans les zones les plus fragiles.

Élaborer des plans spécifiques de lutte contre la pauvreté pour chacun des DOM-TOM et mobiliser les différentes parties prenantes pour le développement de ces territoires, en accordant une priorité aux jeunes.

### Une méthode

Pour identifier des enjeux nouveaux, assurer la poursuite des mesures actuelles, **des États Généraux décentralisés seront organisés, sous l'autorité du Premier ministre, pour établir une feuille de route et préparer l'élaboration d'une loi de programmation.**